



CONSEIL DE QUARTIER MAROC

JEUDI 09 NOVEMBRE 2023

DÉROULÉ DE LA RÉUNION

- ❖ Présentation par les services techniques des deux options de pacification des sorties d'école Marcel Cachin et lancement du sondage associé.
- ❖ Point d'étape sur les travaux du Grand Paris Express dans le quartier.
- ❖ Présentation du projet d'animation retenu : brocante et troc aux plantes (prévu pour le printemps 2024) et appel à candidature pour former un groupe projet.
- ❖ Retour sur les temps forts du quartier.
- ❖ A vous la parole : vos propositions et thèmes de travail pour le quartier.

INTRODUCTION

- En introduction, M. PICOT, président du bureau du conseil de quartier « Maroc », a présenté ou excusé les membres du bureau
- Puis, M. PICOT rappelle les règles de bienséance à respecter lors d'une réunion publique.
- Enfin, M. PICOT présente l'ordre du jour et remercie les agents des services techniques de la ville mais aussi du Grand Paris Express pour leur présence.

MEMBRES DU BUREAU PRÉSENTS

- **M. PICOT**
- **Mme THEOPHILE**
- **Mme SAUSSEREAU**
- **M. PARLOUAR**

Pour les citoyens

- **M. VERDRU**
- **M. VALLEE**

MEMBRES DU BUREAU EXCUSÉS

- **Mme SAILLAND**
- **M. CHARLES**
- **Mme GROS**
- **Mme CARON**
- **Mme GAUDFERNAU**

MEMBRES DU BUREAU ABSENTS

- **M. SUDRE**

HABITANTS PRÉSENTS :

85 PERSONNES

1. Présentation par les services techniques des deux options de pacification des sorties d'école Marcel Cachin et lancement du sondage associé

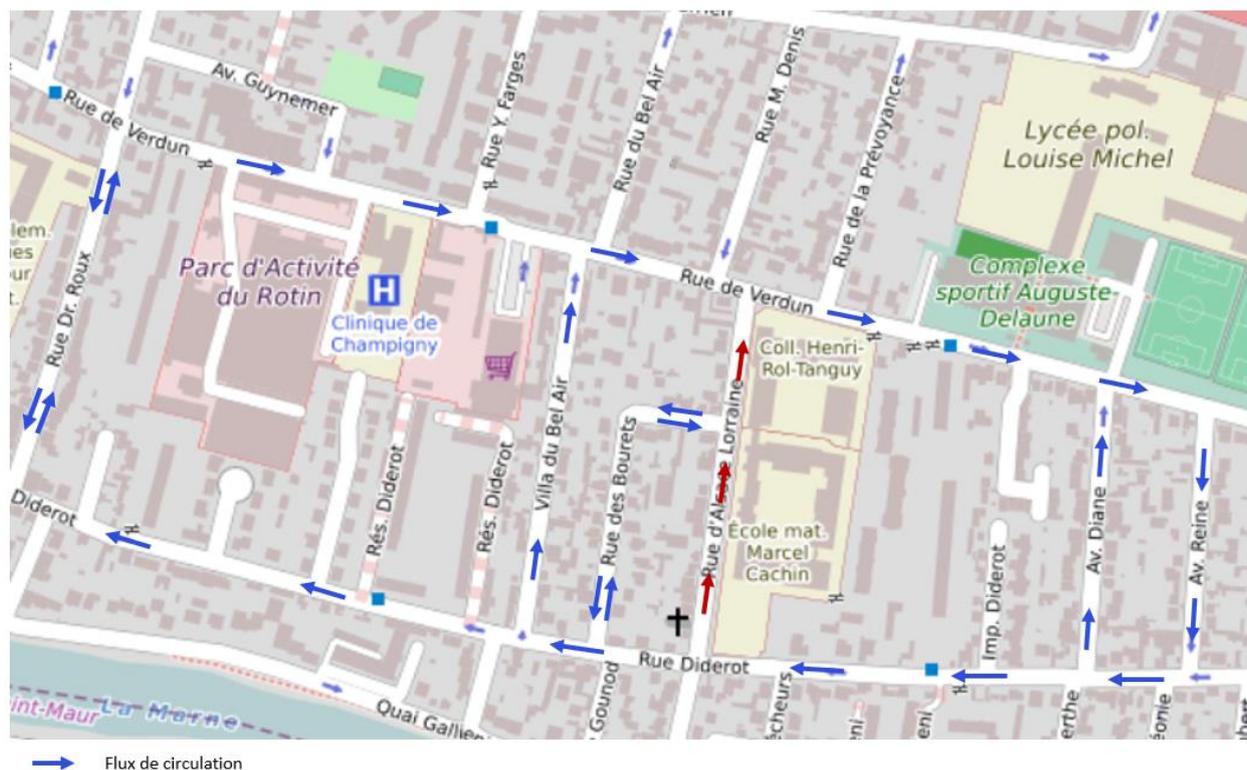
Ce point est présenté par M. PICOT et par une agente de la D.I.T.E.P (Direction des Infrastructures, des transports et de l'Espace Public)

M. PICOT précise qu'à la suite de cette présentation par les services techniques, il n'y aura pas de nouveau débat ouvert concernant les propositions. Les habitants ont pu s'exprimer et débattre lors du précédent conseil de quartier et de la réunion publique organisée le 20 avril au sein de l'école Marcel Cachin. Ces nouvelles propositions faites par les services techniques sont justement issues des remarques des habitants lors de ces différents temps.

Les différentes étapes du processus avant ce conseil de quartier :

- Remontée des habitants lors des conseils de quartier en 2022 de cette problématique autour de l'école Marcel Cachin, sujet en discussion depuis de nombreuses années.
- La D.I.T.E.P (Direction des Infrastructures, Transports et Espaces Publics) a travaillé sur le sujet en prenant en compte l'ensemble des éléments techniques : état de la voirie, habitudes de déplacement, flux quotidien des voitures (étude en novembre 2022)
- Une réunion publique a eu lieu le 20 avril 2023, les services techniques et les élus ont présenté plusieurs scénarios. Cette présentation a été suivie d'un échange avec les habitants présents.
- Le fruit des échanges de cette réunion a permis aux services techniques de travailler de nouveau sur les scénarios possibles.

Proposition 1 : Mise en sens unique de l'avenue Alsace Lorraine

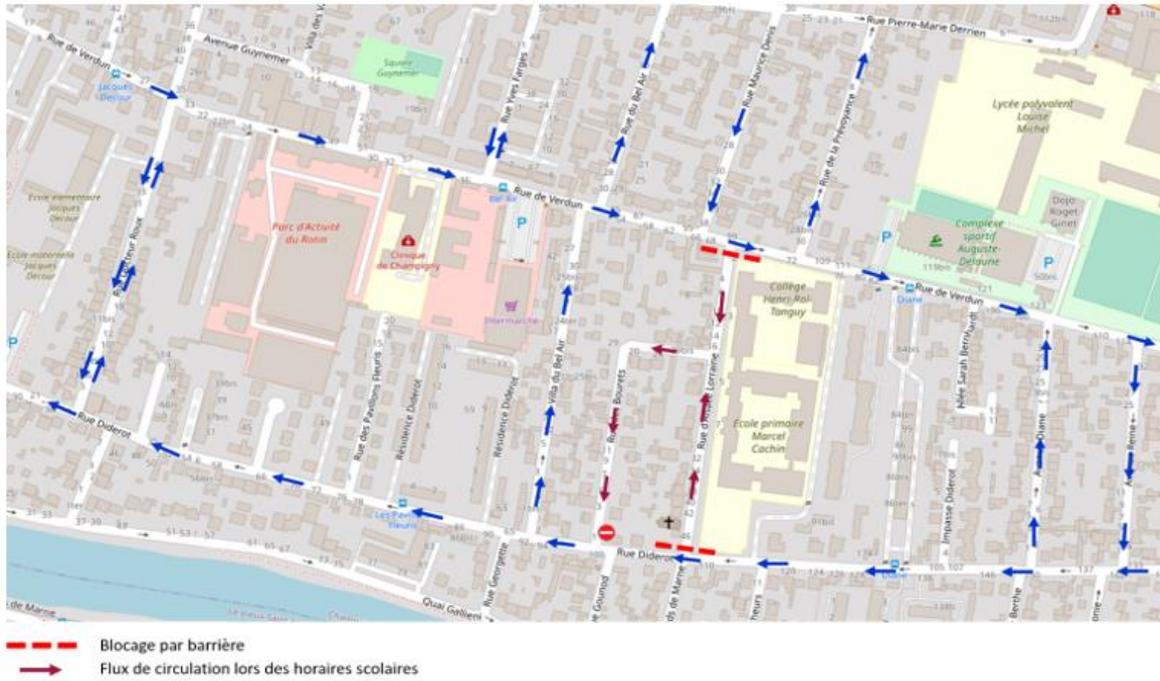


La circulation sera possible dans le sens rue Diderot vers la rue de Verdun.

Proposition 2 : Fermeture de l'avenue Alsace Lorraine aux horaires d'entrée et de sortie d'école et mise en sens unique de la rue des Bourets

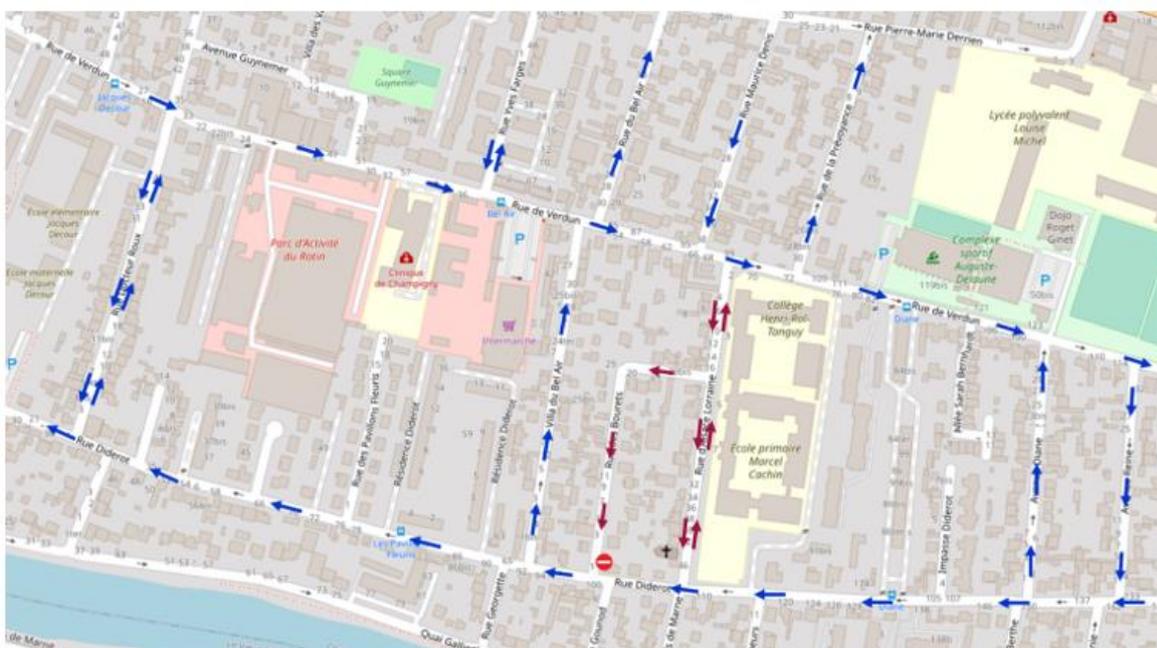
- Dans cette proposition, pendant les horaires d'entrée et de sortie d'école (entre 8h15 et 8h45, puis de 16h15 à 16h45), des barrières sont mises en place pour bloquer la circulation des véhicules.

Aux horaires scolaires :



- En dehors des horaires scolaires, le plan de circulation devient le suivant :

En dehors des horaires scolaires :





- Ces deux propositions seront soumises à consultation par le biais d'un questionnaire dématérialisé . Ce questionnaire sera exclusivement réservé aux parents d'élèves de l'école Marcel Cachin par le biais d'un mot dans les carnets scolaires et aux riverains par boitage. Sont concernés par le boitage les habitants de l'avenue d'Alsace Lorraine, de la rue des Bourets et de certaines rues adjacentes.
- La proposition plébiscitée par les habitants ne sera pas forcément la solution définitive. Elle sera expérimentée dans un premier temps pour en observer les conséquences. Si le retour d'expérience est positif, la proposition sera définitivement appliquée. Au contraire si l'expérimentation est négative, les services travailleront à des évolutions.
- Aucun travaux ne seront effectués et aucun budget particulier d'investissement ne sera alloué pour la phase de test.

Planning provisoire :

- D'ici fin décembre* : transmission du questionnaire aux riverains et parents d'élèves
- Début janvier* : choix de la solution à expérimenter en fonction des résultats de la consultation en ligne
- 1^{er} trimestre 2024* : début de l'expérimentation (pour 2 semaines)

** Dates indicatives, les dates définitives seront communiquées ultérieurement*

Habitant : Un système de barrières a été mis en place sur une autre école de la ville, mais la barrière a été cassée et ne fonctionne plus. Allez-vous mettre un système de caméra pour responsabiliser les gens?

Réponse Bureau : Il faut dans un premier temps attendre le retour de l'expérimentation puis nous envisagerons, suite au retour d'expérience, les meilleurs moyens techniques possibles pour répondre à la proposition validée. Si le scénario choisi est celui avec barrières, nous pouvons peut-être envisager la mise en place d'un plot à système automatique sortant du sol, comme sur l'école George Politzer au centre-ville.

Habitant : Habitante de la rue des Bourets et enseignante à l'école Marcel Cachin, j'étais présente lors de la réunion du mois d'avril où les premières propositions que vous nous aviez faites n'étaient pas viables. Je suis ce soir satisfaite car je constate que nos remarques ont été prises en considération, je vous en remercie.

Réponse Bureau : C'était l'objectif de cette réunion du mois d'avril, le sujet n'est pas simple et nous souhaitons une réelle réunion d'échanges, qui ont abouti à ces nouvelles propositions. Nous verrons les résultats collectivement par la suite, continuons à travailler tous ensemble.

Habitant : Si le scénario avec la mise en place de barrière est retenu, les habitants de la rue des Bourets pourront-ils tout de même sortir ou rentrer chez eux ?

Réponse service technique : Pour rappel, le dispositif de barrière ne sera mis en place que pour 30 min le matin (8h15-8h45) et en fin d'après-midi (16h15-16h45). Les habitants de la rue des Bourets et d'Alsace-Lorraine pourront sortir sans problème en passant par la rue des Bourets et se retrouveront sur la rue de Verdun. Pour



ce qui est de pouvoir accéder à ces deux rues durant ces 30 minutes, il y aura une adaptation à faire pour les riverains sur ces deux créneaux horaires. Sur le reste de la journée il n'y aura aucune difficulté d'accès.

Habitant : Toujours concernant le scénario avec barrière, l'avenue d'Alsace Lorraine restera en double sens en dehors des heures de fermeture?

Réponse Bureau : Oui, sur cette proposition, elle reste à double sens. La mise en sens unique de l'avenue d'Alsace Lorraine concerne l'autre proposition (sans barrière)

Habitant : Où les parents vont-ils pouvoir déposer les enfants ?

Réponse Bureau : Cela fait partie de la réflexion sur les aménagements, les services y travaillent. Lors de la réunion du mois d'avril, les services techniques ont indiqué, suite à l'étude effectuée, que l'on met autant de temps à pied qu'en voiture pour déposer son enfant . Cela s'accompagnera d'un travail de sensibilisation et responsabilisation des parents.

Habitant : Habitante de l'avenue Alsace Lorraine et parent d'élèves à Marcel Cachin, je vous remercie également de nous avoir écoutés lors de la réunion du mois d'avril et de ces nouvelles propositions.

Réponse Bureau : Et nous continuerons de vous écouter via le questionnaire qui va être mis en place. Le sujet est sensible mais c'est un réel travail collectif que le bureau a souhaité engager, accompagné par les services municipaux et en échange avec les habitants.

M. Picot remercie les services techniques de la Ville de leur travail d'accompagnement sur ce projet.

2. Point d'étape sur les travaux du Grand Paris Express dans le quartier

M. PICOT présente les agents du Grand Paris Express qui vont prendre la parole sur ce sujet. Il s'agit d'une présentation orale qui sera suivie d'un temps de questions-réponses avec le public.

Sont présents :

- M. Charles Emmanuel THURET, directeur de projet adjoint en charge des relations extérieures.*
- Mme Stéphanie ARES, Cheffe de projet relations territoriales / ligne 15 Est*

Le PowerPoint présenté lors de ce point est disponible sur la plateforme « Je participe » de la ville. Il est accessible sur la page du conseil de quartier du Maroc en recopiant ou cliquant sur le lien suivant : <https://consultations.champigny-sur-marne.fr/conseil-de-quartier-3>. La plateforme est aussi disponible sur la page d'accueil du site de la ville (champignysurmarne.fr) en cliquant sur l'icône « participation citoyenne »

- **Pour rappel** : Pour toutes questions, informations, demandes ou remontées concernant les sujets autour des chantiers du Grand Paris Express il y a trois possibilités :



- La maison du Métro (Avenue Roger Salengro, en face de la future gare du centre) du lundi au vendredi de 14h à 17h30 ou au **07 76 70 39 62**.
- L'agent de proximité, M. Abdelhakim CHERIFI, joignable au **07 76 99 25 70** du lundi au vendredi de 9h à 17h30 ou par mail (contact.societedugrandparis.fr).
- Le site internet du Grand Paris Express (<https://www.societedugrandparis.fr/>).

Habitant : Quel est le devenir de l'emprise du chantier de l'avenue Roger Salengro ?

Réponse S.G.P : L'emprise du chantier Roger Salengro va demeurer, mais en partie seulement. Le génie civil a été effectué et les équipements sont en cours d'installation pour la ligne Sud, donc une partie de l'emprise sera libérée sur la partie Ouest de ce chantier. Il va maintenant accueillir les travaux de l'interopérabilité entre les deux lignes 15 Sud et 15 Est. Cet ouvrage, qui sert à l'exploitation des deux lignes, aura toujours une emprise sur l'espace public mais sur un périmètre plus réduit, certains accès d'immeubles vont être restitués (au niveau du 56/58 avenue Roger Salengro, par exemple). Les interventions sur ce chantier ne seront plus de même nature, avec des nuisances moins lourdes mais il va durer encore quelques années.

Habitant : Il avait été évoqué que les trajets de certains bus seraient modifiés, comme celui de la ligne 201. Avez-vous des informations supplémentaires à nous apporter ?

Réponse S.G.P : Depuis 2015 une « étude de pôle » a été lancée, étude qui permet de repenser l'intermodalité (la façon dont seront desservies les futures gares en prenant en compte tout les types de transport). Avec l'arrivée de deux gares sur la ville, il faut réinventer les schémas de circulation, en y intégrant l'accessibilité aux nouvelles gares. Nous allons entrer dans une étape transitoire à partir de 2025, avec la mise en service de la ligne Sud et de la gare du centre et son nouvel afflux de voyageurs, tout en ayant la continuité des travaux de la ligne Est jusqu'en 2030. Il y aura des aménagements provisoires de l'espace public impactant aussi les lignes de bus. Les lignes de bus continueront de fonctionner même si ça ne sera pas avec un service complet. C'est une période compliquée à mettre en œuvre, les aménagements de ligne ne seront pas définitifs tout comme l'accessibilité en vélo à la gare du centre. Une nouvelle ligne (520) va être créée avec un tracé provisoire et reliera les deux gares entre elles. Un travail important est en cours avec Ile de France Mobilités. Nous ferons un nouveau point d'information à destination des habitants concernant cette problématique.

Habitant : Quel est l'avenir de l'emprise sur la rue Félix Pyat ?

Est-ce que les voies des lignes 15 Sud et Est seront protégées par des portes palières comme sur la ligne 14 ?

Réponse S.G.P : L'emprise Salengro, comme dit juste avant, sera partiellement diminuée sur la partie Ouest mais il n'y aura pas d'ouverture de la rue Félix Pyat avant la fin des travaux de la ligne 15 Est. L'usage des espaces d'emprises libérés fait l'objet d'un travail important et complexe, entre les attentes des habitants, de la municipalité et les besoins pour la continuité des travaux de la ligne Est, en lien avec le Conseil Départemental qui est propriétaire de l'avenue Roger Salengro. Nous pourrons revenir vers vous pour de plus amples informations concernant ces modifications de l'emprise Salengro d'ici l'été 2024.



Concernant la deuxième question, il y aura effectivement ce qu'on appelle des façades de quai avec ouverture automatique. De plus, il y aura une accessibilité confortable pour les personnes à mobilité réduite depuis l'entrée de la gare jusqu'aux quais.

Habitant : Vous avez parlé d'un grand travail sur l'accessibilité des gares en vélo, et notamment utilisé le terme de pôle « hub vélo ». Est-ce qu'il y aura une grande quantité de stationnements vélo ? Et seront-ils sécurisés ?

Vous avez aussi parlé d'une emprise réservée pour construire des bâtiments autour de la gare du centre. Mais de quelles natures ? Des logements ? Des bureaux ?

Réponse S.G.P : La part modale vélo (le nombre de gens qui utiliseront le vélo comme moyen d'accès) a été basée sur un objectif de 9-10% de l'ensemble des déplacements. C'est un objectif important. Pour y répondre, il est nécessaire d'installer un grand nombre de stationnements sécurisés près de la gare mais aussi des services liés (réparation, gonflage...) pour inciter les gens à utiliser le vélo. À l'horizon de la mise en service de la ligne 15 Sud, ne seront réalisées que 364 places dont 70 sécurisées à l'intérieur de la gare (sur 1000 envisagées une fois les travaux terminés). Les autres stationnements vélos seront des arceaux placés tout autour de la gare.

Le projet immobilier autour de la gare avait été imaginé avec des commerces adaptés en rez-de-chaussée et éventuellement des logements. Depuis, le focus a été mis sur la gare, et la conjoncture immobilière s'est complexifiée. Il n'y a pas de projections précises pour le moment sur les aménagements des bâtiments autour de la gare, ce ne sont que des projets qui commenceront après 2030.

Habitant : Quelles seront les conséquences du maintien de l'emprise Salengro sur la circulation de la RD4. Il était prévu à l'issue des travaux une requalification complète de cet axe jusqu'au pont de chemin de fer. Avec la prévision de fin des travaux pour 2030, cela rend cette transformation impossible.

Et quelles sont les conséquences sur les voiries perpendiculaires (rue de la Plage, rue du Chemin vert, rue du Cimetière, etc.) en matière de requalification ?

Réponse S.G.P : Nous avons un projet de requalification de voirie du pont de chemin de fer jusqu'à la rue du Cimetière et nous en sommes en négociation pour un financement jusqu'à la boulangerie de la Planchette. Concernant les rues adjacentes, la rue de la Plage sera requalifiée (financement par les partenaires et pour une partie par la ville). Cette requalification comprend un recalibrage de la rue en prenant de la place sur le talus SNCF, seulement pour la partie jusqu'à la rue de Verdun. Pour le reste de cette rue, il faudra trouver d'autres financements, notamment avec le Conseil Départemental, qui procède aux travaux concernant la station d'épuration. La rue du Cimetière sera elle requalifiée dans son intégralité jusqu'au boulevard de Stalingrad avec une dernière partie qui ne pourra se faire qu'en 2030, mais le reste sera fait avant.

Habitant : Quelles sont les perspectives pour le stationnement sur l'avenue Roger Salengro pendant la durée des travaux restant et aussi pour l'après ? Il y a encore quelques commerces présents qui essaient de survivre malgré les problématiques causées par les travaux.

Réponse S.G.P : Il y a une discussion avec le département en charge de la RD4 mais aussi avec le futur groupement qui va s'installer sur la place Jean-Baptiste Clément, afin de reprendre les box présents sur le boulevard Gabriel Péri (au croisement avec le chemin de la Planchette). L'objectif est de créer une poche de stationnement pour les commerces pendant cette nouvelle période de travaux.



Toute cette zone va changer après 2030. Une étude urbaine (en partenariat entre la Société du Grand Paris et la Ville) a été lancée afin de réfléchir à la transformation complète de ce quartier avec une nouvelle voie qui va être créée entre le boulevard Gabriel Péri et la rue Jules Ferry et proposera 39 stationnement en épi. M. le Maire souhaite que l'on trouve des places de stationnement même provisoires pour compenser les places supprimées. La zone de stationnement en projet va être pensée de façon à donner un accès rapide aux commerces présents sur cette portion de la RD4. Le groupement en charge des travaux sur la place Jean Baptiste Clément va s'installer au 1^{er} semestre 2024. Les nouveaux emplacements seront déterminés à ce moment-là. Il y aura une phase un peu complexe sur le premier semestre 2024.

Habitant : J'ai peur qu'à l'horizon 2030 il y ait une nouvelle gare mais peu de commerces autour.

Réponse Bureau : Ce sont de lourds travaux, avec des enjeux importants et des modifications conséquentes, nous comprenons les difficultés exprimées. Pour en revenir au stationnement, il y a aussi la possibilité pour les clients des divers magasins d'utiliser le parking au bout de la rue du Chemin Vert (près des Restos du Cœur). Cela fait un peu plus loin mais en journée, cela peut être une option.

Habitant : Les clients qui n'habitent pas Champigny ne connaissent pas forcément bien, ni l'endroit, ni ce parking, il faudrait communiquer dessus, l'indiquer pour cette nouvelle période de travaux.

Habitant : Je voudrais revenir sur la réfection de la rue de la Plage. Cette rue est actuellement en sens unique avec deux files de stationnement de part et d'autre de la rue (sur la portion allant de la rue de Verdun à la RD4). Vous avez dit tout à l'heure que des bus devraient passer dans les deux sens et que la route sera refaite jusqu'à la rue de Verdun. Des places de stationnement seront donc supprimées ? Et les arbres du côté du talus SNCF seront-ils replantés ? Toujours dans cette rue, les travaux de dépollution de la Marne causent des problématiques importantes de voirie au niveau du croisement avec la rue Diderot. Il y a des risques évidents pour les canalisations qui sont en dessous car la chaussée a déjà subi un léger effondrement et des réparations provisoires ont été faites. Il y a une grande problématique sur l'ensemble de cette rue et une vive inquiétude des riverains.

Réponse S.G.P : Le comité de pôle a adopté le principe de récupérer une partie du talus SNCF et de modifier totalement le profil de façade à façade, mais il n'y a pas encore eu de travail schématique. Cela doit faire l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre à partir du début d'année 2024, et dont les résultats seront présentés aux riverains. Un choix fort a été fait de privilégier les modes de déplacement doux et les transports publics. Cela se fait forcément un peu au détriment de la voiture, des choix seront faits, mais soyez certains que les structures de chaussée seront refaites. Un principe a été adopté sur cet axe d'après les premières études, mais les détails et spécificités vont être étudiés plus en profondeur.

M. Picot remercie les agents du Grand Paris Express pour leur présence à ce conseil de quartier, et d'avoir apporté des éclaircissements aux habitants présents.

3. Présentation du projet d'animation retenu : brocante et troc aux plantes et appel à candidature pour former un groupe projet.

M. PICOT passe la parole à Mme PARLOUAR puis Mme THEOPHILE, membres élues du bureau du conseil de quartier.



Les différentes étapes du processus avant ce conseil de quartier :

- Le bureau du conseil de quartier s'est réuni deux fois en début d'année 2023 et des **premières idées ont été émises par les membres du bureau.**
- Ces idées d'animations ont été présentées lors du conseil de quartier du mois de mars, **avec des premiers retours et échanges avec les habitants présents.**
- Un atelier de travail s'est tenu le 16 mai, réunissant une vingtaine de participants (membres du bureau et habitants). **Les deux projets « vide grenier » et « troc aux plantes » ont fait consensus.** Les groupes qui ont travaillé sur ces projets ont immédiatement **évoqué la possibilité de regrouper ces deux événements sur une date commune.**
- Lors d'une réunion de bureau en juin a été confirmée l'idée de fusionner les deux événements en un seul et l'organiser au printemps 2024

Le bureau du Conseil de quartier propose donc aux habitants une animation :

BROCANTE ET TROC AUX PLANTES

LE DIMANCHE 28 AVRIL 2024

- Cette date a été choisie pour plusieurs raisons : Hors des vacances scolaires et avant les grandes périodes de « pont » du mois de mai, sur une période au climat propice pour le troc aux plantes.
- Le bureau a ciblé comme lieu pour cette manifestation, **l'avenue d'Alsace Lorraine**. Voie assez large et agréable pour s'y promener, située en cœur du quartier, avec à proximité le square pour y implanter le troc aux plantes.
- Le troc aux plantes serait installé au square situé au bout de l'avenue d'Alsace Lorraine pour permettre aux amateurs de plantes de venir échanger des bulbes, graines, etc., mais aussi pour pouvoir échanger sur ces sujets, les bonnes pratiques, les conseils, etc.
- Cette manifestation se veut festive et conviviale. Pour cela nous envisageons de l'agrémenter d'animations pédagogiques (compost, tri, jardinage, etc.) pour les adultes ou plus festives pour les enfants, d'un stand de restauration, et de faire participer des associations de la Ville.
- La Ville sera bien entendu en soutien sur les aspects techniques (matériel, communication, secours, sécurisation, etc.)
- Pour que cette journée se déroule dans les meilleures conditions, cet événement du conseil de quartier a besoin de l'investissement des habitants. Cette manifestation se veut être un moment participatif, fait par et pour les habitants. Pour cela, un comité d'organisation est mis en place, au sein duquel toute personne habitant le quartier est la bienvenue, n'hésitez pas à nous contacter : viedesquartiers@mairie-champigny94.fr

N.B : Une première réunion d'organisation a eu lieu le mercredi 29/11/2023 à 19H30 à la salle SEGUY (maison des associations) et d'autres sont à venir à partir du mois de janvier 2024.



Habitant : Je vois une petite problématique sur l'avenue Alsace Lorraine par la présence de la chapelle Sainte Jeanne. L'office religieux y est organisé le dimanche matin.

Réponse Bureau : Nous laisserons l'accès à la chapelle, aucun stand ne sera situé devant pour que les gens puissent y accéder. De plus, un arrêté de circulation sera fait en amont et avertira les riverains qui devront s'organiser pour leur stationnement durant cette journée, et informera par la même occasion la paroisse.

4. Retour sur les temps forts du quartier

- **13 Mai :** Journée de l'animal en ville au CaTUFé
- **28/29 Mai :** Fête de la nature
- **03 Juin :** Fête des voisins (13 évènements sur le quartier du Maroc)
- **Du 08 au 23 Juillet :** Champigny Plage avec le 09/07 le Big jump à la base nautique
- **29 Juillet :** Ciné plein air à la base nautique
- **09 Septembre :** Forum des sports et des associations au gymnase Auguste DELAUNE
- **23 Septembre :** Festival Cour & Jardin et lancement de saison culturelle
- **16 septembre :** Clean-up day dans tous les quartiers de la ville
- **2 au 28 octobre:** Octobre rose (dans toute la ville)
- **21 octobre :** Forum intercommunal du handicap au gymnase Auguste DELAUNE

5. A vous la parole : Vos idées et propositions pour le quartier

Habitant : Il y a de plus en plus de construction et de travaux sur Champigny, engendrant de nombreuses coupe d'arbres. Y-aura-t-il une végétalisation de nos quartiers ?

Réponse Bureau : Sur notre quartier, nous avons surtout les travaux du Grand Paris, la station d'épuration sur la rue de la Plage (qui devraient se terminer à la fin de l'année 2024) et les travaux des lycées. Pour ce dernier chantier, il est prévu une végétalisation des infrastructures (travaux faits par la Région Ile de France). Sur la rue du Cimetière, il est prévu, comme sur l'intégralité des chantiers du Grand Paris Express, une revégétalisation une fois les travaux achevés. Tous ces travaux ont un impact important sur le cadre de vie, mais la Ville est attentive à ce que ces espaces publics retrouvent un état normal avec un accent particulier sur la végétalisation.

Habitant : Dans plusieurs secteurs de la ville, il y a des structures jeunesse qui organisent des animations, sorties pour les jeunes campinois. Sur le quartier du Maroc, cela fait une dizaine d'années qu'il n'y a plus de structures de ce type pour eux, nos jeunes sont un peu délaissés. Il leur a été proposé un temps, de rejoindre les structures aux Boullereaux ou du Plateau, mais cela est complexe en matière de logistique.

Réponse Bureau : Il y avait une structure qui se trouvait sur le quai Gallieni, mais qui a fermé il y a quelques années. De ce que j'en ai entendu, il n'y avait pas beaucoup de jeunes qui la fréquentaient. Il y a un centre culturel dans le quartier avec des activités artistiques proposées pour le public jeune et adolescent, tous les quartiers n'ont pas cette chance. Certains jeunes de Diderot se déplacent tout de même sur les structures jeunesse des autres quartiers.



Habitant : Je ne suis pas sûr que le centre culturel attire beaucoup les jeunes, et je ne suis pas sûr que ce soit prévu pour attirer un public non captif. Il y a aussi le Catufé, mais cela reste un commerce qui n'a pas forcément le profil pour ces jeunes qui traînent dans nos rues. Ils veulent parfois juste se retrouver et avoir une structure pour éviter de venir squatter dans les halls d'immeubles et déranger les habitants.

Réponse Bureau : Il n'est pas prévu dans l'immédiat d'ouvrir de structure jeunesse sur le quartier. Il y a eu des Assises de la Jeunesse au printemps 2022, des jeunes du quartier ont pu y participer, ainsi qu'au tournoi de foot qui a été organisé sur le stade Auguste Delaune. Nous avons un quartier riche en structures culturelles et sportives (stade, piscine, gymnase) avec des activités pour ce type de public.

Habitant : Je parle aussi des projets plus structurants, des possibilités de voyages ou sorties pendant les vacances scolaires.

Réponse Bureau : D'expérience, lorsqu'il y a une structure jeunesse sur le quartier, tous les jeunes n'y vont pas forcément. Le nombre de personnes que vous allez avoir dans une structure par rapport au public d'un quartier est minime.

Habitant : A l'intersection de la rue Diderot et rue de la Plage, la route est sale et la voirie est dans un état déplorable, ayant pour conséquences d'abimer les voitures et provoquer des inondations lorsqu'il pleut.

Réponse Bureau : Cela avait déjà été indiqué sur un précédent conseil de quartier et des travaux provisoires ont été effectués suite à ces remontées. Les travaux devraient se terminer sur la fin de l'année 2023 et la voirie sera reprise une fois les travaux achevés.

Habitant : Avec l'achèvement des travaux de la station d'épuration, l'eau devrait être propre et apte pour la baignade, cela pourrait être un thème de travail pour ce conseil de quartier : Comment on anticipe l'organisation de cette baignade et comment rendre attractive la vie autour de la base nautique et des bords de Marne (en lien avec la future gare du centre)?

Réponse Bureau : Il était envisagé un retour à la baignade en 2024, mais à l'heure actuelle nous sommes plutôt sur un objectif pour 2025. Des réflexions sont en cours concernant le devenir de la base nautique (activités, locaux, accessibilité, etc.).

Habitant : Habitant ce quartier depuis que je suis jeune, j'ai fréquenté la structure jeunesse il y a une quinzaine d'années et je confirme qu'il n'y avait pas beaucoup de public. C'est dommage qu'elle ait fermé mais je peux le comprendre car nous n'étions vraiment pas nombreux.

Les barrières de limitation de hauteur qui étaient à l'entrée du parking de la rue Diderot (accédant à l'école Jacques Decour) et qui ont été enlevées du fait des travaux dans ce secteur, vont-elles être remises? Car il y a beaucoup de camions qui s'y garent et sont particulièrement gênants. De plus, est-il prévu une vidéosurveillance sur ce parking ?

Dans la rue de l'étoile (au croisement avec le quai Galliéni), trois plots en plastique blanc ont été installés pour interdire aux voitures de se garer. Mais dorénavant, des voitures forcent le stationnement et se mettent devant ces plots, à moitié sur la partie cyclable du quai. Cela représente un danger pour les cyclistes avec la circulation rapide des voitures sur le quai, et complique énormément les possibilités pour les voitures d'accéder aux rues en venant du quai.



Réponse Bureau : Effectivement, les barrières ont été enlevées en prévision des travaux. Nous ne pouvons vous dire si elles seront remises, mais nous notons cette demande. Nous questionnerons les services techniques et nous vous ferons un retour ultérieurement. Pour ce qui est de la vidéosurveillance, je ne pense pas qu'il y ait de caméras qui seront installées sur ce parking. Ce sont plutôt les rues qui seront couvertes par les caméras, munies d'un système à 360 degrés qui permettent un peu plus de visibilité, notamment sur des parkings ou espaces publics proches des axes surveillés. Concernant votre deuxième remarque, nous la prenons également en note et allons le remonter aux services techniques.

Habitant : Serait-il possible de mettre un panier de basket sur le complexe sportif Auguste Delaune ?

Réponse Bureau : C'est en réflexion, nous l'avons évoqué avec ma collègue élue aux sports. C'est en cours de budgétisation pour éventuellement en disposer un près des Restos du Cœur.

Habitant : Je prends la parole au nom des riverains de la rue Paul Éluard. Nous rencontrons de grandes difficultés dans notre rue et nous avons d'ailleurs déjà rencontré votre collègue Madame Saussereau. Le stationnement est impossible pour nous riverains, c'est une petite rue en sens unique qui forme un « sens giratoire ». Des camions viennent se garer et abîment les clôtures de nos maisons. Nous avons fait installer un panneau indiquant que c'est une voie au stationnement privé, mais rien n'y fait. Les gens se garent toujours sur nos places ou nos trottoirs, nous gênant dans notre quotidien. De plus, nous subissons aussi des inondations dès qu'il pleut fortement. Cela fait très longtemps que nous exprimons notre mécontentement, nous sommes épuisés de cette situation.

Réponse Bureau : Nous avons vérifié en amont de cette réunion avec les services techniques l'appartenance de cette rue. L'emprise de la rue est la propriété du bailleur IDF Habitat, ce qui a pour conséquence que la Ville ne peut intervenir sur la voirie. Nous pouvons par contre convenir d'une réunion avec vous pour vous accompagner dans vos démarches et créer un dialogue avec IDF Habitat. Pour notre part, nous signalerons de nouveau aux A.S.V.P la problématique de stationnement sur cette rue.

Habitant : J'habite dans la rue Maurice Denis, notre problème de stationnement a été en parti résolu et nous en sommes ravis. Mais il y a une partie de la rue où les places n'ont pas été matérialisées, juste avant le croisement avec la rue Pierre Marie Derrien. Il y a aussi un problème de grilles d'écoulement des eaux qui sont probablement bouchées, car générant un amoncellement régulier de déchets et feuilles, au croisement avec la rue de Verdun, non loin de la boulangerie. Il y a aussi un camion qui se gare régulièrement sur le stationnement livraisons en face de la boulangerie et qui gêne considérablement le passage. Il faudrait, je pense, transformer cette place en arrêt minute.

Réponse Bureau : Nous prenons en note ces problèmes et nous le ferons remonter aux services techniques. De plus les effectifs de la police municipale sont en train d'augmenter et permettrons d'intervenir plus rapidement et efficacement sur ce genre de problématique.

Habitant : Je voudrais d'ailleurs remercier les A.S.V.P (Agents de Surveillance de la Voie Publique) qui interviennent très rapidement lorsque nous les sollicitons.



6. EN CONCLUSION

Monsieur PICOT et les membres du bureau remercient les habitants pour leur présence et propositions lors de ce conseil de quartier. Le PowerPoint de cette réunion est disponible sur le site « Je participe » de la Ville, au sein de la page dédiée au Conseil de quartier (<https://consultations.champigny-sur-marne.fr/>).

Monsieur PICOT rappelle que si les participants souhaitent intégrer un groupe de travail et sont intéressés par un sujet en particulier, ils peuvent laisser leurs coordonnées sur les fiches de renseignement ou en envoyant un mail à : viedesquartiers@mairie-champigny94.fr